

# COMMUNE DE MONTGARDIN

05230



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire, le 14 avril 2022, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, BOREL Christian, CHAMBONNIERE Caroline, DERIVAUX Richard, FAURE Joseph, REYNAUD Laurent, VASSEUR Julien.

Absents : Lorraine BUISSON ayant donné procuration à CHAMBONNIERE Caroline  
BONNAFFOUX Luc ayant donné procuration à BOREL Christian  
PERRET Robert ayant donné procuration à REYNAUD Laurent

Caroline CHAMBONNIERE est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du PV

Le procès-verbal du 24 février 2022, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Vote des taux d'imposition

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 relatifs aux taux d'imposition 2022.

Le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022,
- **FIXE** pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2021 (pour mémoire)
Taxe foncière sur bâti	53.51 %	27.41% + 26.10 % = <b>53.51%</b>
Taxe foncière sur non bâti	92.86%	<b>92.86 %</b>

## Approbation du Budget primitif 2022

Le Maire Christian BOREL, présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	575 080.31€	Recettes de fonctionnement	575 080.31€
Dépenses d'investissement	447 404.04 €	Recettes d'investissement	447 404.04 €
TOTAL	1 022 484.35 €	TOTAL	1 022 484.35 €

Le Maire commente la proposition de budget et détaille les articles.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des votants :

- D'approuver le budget primitif 2022

## Vote des subventions aux associations

Le Maire Christian BOREL, propose, au Conseil Municipal, de verser les subventions suivantes aux associations :

ACCA Diane de Rochelongue	200,00
AGRIAVANCE	200,00
Amicale Laïque Chorges	400,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Bâtie-Neuve	300,00
APEEC	400,00
Comité des fêtes (uniquement si fête organisée)	1 000,00
Coopérative Scolaire	200,00
Divers	300,00
Total	3 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des votants,

- Décide d'inscrire au BP 2022, les subventions ci-dessus indiquées.
- Autorise le Maire à faire procéder aux versements correspondants

### Participation du Fonds de Solidarité Logement - Année 2022

Le maire expose au Conseil que la Commune participe chaque année au Fonds de Solidarité Logement. Il indique que la participation est 187.60 € :

MONTGARDIN 469 habitants \*0,40 €/habitant = 187,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE une participation de 187.60 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2022,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le Département.

### Renouvellement de Convention avec le SDIS 05

Le Maire expose que par délibération du 20 mars 2018, la Commune a confié au SDIS 05 une mission de vérification technique des points d'eau incendie

Cette convention est arrivée à son terme, il convient donc de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention avec le SDIS (14 bornes à 32 € l'une soit 448€)

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante.

### Goudronnage de la rue des Abeilles

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire procéder au goudronnage de la rue des Abeilles qui est très endommagée. Puis il présente un devis de la Routière du Midi d'un montant de 37 730 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- AUTORISE le maire à signer le devis de la Routière du Midi d'un montant de 37 730.00 €HT ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

## Demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement de la salle des Fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement dans la salle des fêtes. Le projet consiste d'une part, à l'aménagement des sanitaires pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite et d'autre part, du crépissage de la totalité des murs de la salle des fêtes.

Le Maire présente deux devis pour l'aménagement de la salle des fêtes :

Sanitaires	2 241.00 € HT
Peinture	18 612.00 € HT
TOTAL	20 853.00 € HT
Subvention Petit FRAT Région	15 000.00 € HT
Autofinancement de la Commune	5 853.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- Décide de valider le projet d'aménagement de la salle des fêtes ci-dessus décrit,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du petit FRAT,
- Valide le plan de financement ci-dessus exposé.

## **Informations**

### Emprunt auprès du FFN

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Montgardin est liée à l'Etat par un contrat du Fonds Forestier National (FFN) depuis 1981. Des plantations ont été réalisées aux frais de l'état. La commune devant rembourser l'Etat à hauteur de la moitié du montant de chaque coupe. Toutefois ces plantations ont très mal fonctionné et le rendement attendu n'est pas au RDV.

Le conseil municipal par délibération en date du 3 juin 2014 avait demandé l'annulation de la dette au motif que le contrat n'avait pas répondu aux engagements et aux attentes espérées. Aucune suite n'a été donnée par l'Etat à cette requête.

Par courrier en date du 24/03/2022 l'Etat réclame une somme de 4 760 € au titre d'une coupe de 2020.

LE maire a rencontré M. Dufrène, garde forestier pour aborder ce problème. Il a été proposé de régler à l'Etat la somme de 4 760 € dans un 1<sup>er</sup> temps, l'état annulant le solde de la dette dans un 2<sup>ème</sup> temps.

### Centre aéré

Le maire informe le Conseil Municipal qu'un centre aéré sera ouvert du 11 juillet au 12 aout à l'école de MONTGARDIN. Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans. Les repas seront fournis par les parents.

Réunion d'informations à l'école le 12 mai à 18h00. Inscriptions le 19 mai de 16h30 à 19h00 à l'école.

### Informations diverses

Un exercice militaire se déroulera début septembre sur le territoire de la commune. Madame Pascal BOYER a rendu visite aux élus de l'Avance le 11 avril, elle a rencontré le Maire à cette occasion.

Joseph FAURE demande des précisions sur le projet de la CCSPVA relatif à la construction d'une Maison de Pays.

Joseph FAURE expose qu'il a été nécessaire, le 19 mars, de procéder à la réparation d'une fuite d'eau au niveau du branchement d'une habitation, rue des bleuets.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Christian BOREL.

